



# 8MARS

## JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES

***Partout dans le monde, les femmes se mobilisent et de plus en plus d'hommes refusent d'être enfermés dans des rôles stéréotypés et aspirent à sortir des rapports de domination. Le 8 mars, La CGT appelle avec d'autres organisations à la grève dans tous les lieux de travail pour exiger l'égalité, au travail comme dans la vie.***

Depuis maintenant 50 ans, après des décennies de luttes, une première loi sur l'égalité salariale voyait le jour et imposait non seulement un salaire égal pour un travail égal, mais aussi un salaire égal pour un travail de valeur égale. Pour autant la loi n'étant pas contraignante, aujourd'hui elle n'est toujours pas appliquée et les employeurs poursuivent la discrimination envers les femmes.

Les femmes gagnent toujours en moyenne 28,7% de moins que les hommes mais aussi :

- 78,9% des salarié(e)s à temps partiel sont des femmes
- 17 % des métiers seulement sont mixtes
- 59,3 % des salarié(e)s qui sont payé(e)s au SMIC sont des femmes
- 42 % des retraites en moins pour les femmes par rapport aux hommes
- 59 % des entreprises de +50 salarié(e)s ne respectent pas la loi
- 0,2 % des entreprises ont été sanctionnées
- 2 / 3 des tâches ménagères sont réalisées par des femmes
- 20 % des harcèlements sexuels ont lieu sur le lieu de travail.
- 170 viols ou tentatives de viol par jour, dont 8 sur le lieu de travail.

**En 2021, 113 femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint.**

La CGT revendique :

### **L'ÉGALITÉ SALARIALE ET PROFESSIONNELLE**

- ***La revalorisation des métiers féminisés***

Les métiers du soin et du lien, dans lesquels les femmes sont concentrées, sont dévalorisés et sous-payés.

Pourquoi ? Parce que soigner, aider, accompagner, assister, servir, éduquer, etc. sont considérés comme des qualités « naturelles » pour les femmes.

Pourtant, il s'agit de l'exercice de qualifications acquises : on ne naît pas patiente, à l'écoute, polyvalente, minutieuse ou organisée, on l'apprend, notamment dans le cadre professionnel !

- ***La fin des temps partiels imposés et de la précarité***

80 % des salarié·e·s à temps partiel sont des femmes, avec des salaires souvent en dessous du seuil de pauvreté et une flexibilité maximum (travail le soir, le dimanche, horaires variables, amplitudes horaires énormes).

Il faut instaurer un droit automatique au passage à temps plein, une surcotation patronale retraite sur les emplois à temps partiel, majorer toutes les heures complémentaires à 25 % et 50 % et rémunérer les temps de trajet entre deux employeurs

## DU TEMPS

Les femmes assument toujours 75 % des tâches domestiques et responsabilités familiales et jonglent avec les doubles journées. Nous voulons :

- La même durée pour le congé paternité / maternité post-naissance pour une coparentalité réelle ;
- Des jours enfants malades rémunérés, y compris pour les salarié·e·s en télétravail ;
- La réduction du temps de travail pour permettre à toutes et tous de travailler en ayant du temps pour ses proches et pour soi ;
- La mise en place d'un service public d'accueil de la petite enfance et de prise en charge des personnes en perte d'autonomie. **Pas question de spéculer sur nos proches**

## DU RESPECT. VIOLENCES ET SEXISME AU TRAVAIL : STOP !

Ouvrières, employées ou cadres, nous sommes toutes confrontées aux violences sexistes et sexuelles dans notre travail qui ont pour conséquence de remettre en cause notre professionnalisme, de nous assigner à une position d'infériorité, à des tâches subalternes. Trop souvent, c'est la victime qui est sanctionnée, déplacée ou licenciée, pas l'agresseur.

**Nous exigeons :**

- Des sanctions pour toutes les entreprises qui n'ont pas de plan de prévention ni de dispositif interne de signalement (comme ce que la CGT a obtenu à TF1) ;
- La formation de tou·te·s les RH, managers, représentant·e·s du personnel, et la sensibilisation de tou·te·s les salarié·e·s (à l'image de ce que la CGT a obtenu à la Tour Eiffel ou à la Caisse nationale des allocations familiales) ;
- La protection des victimes, y compris de violences conjugales : interdiction de licenciement, droits à absences rémunérées, à mobilité géographique ou fonctionnelle choisie (comme ce que la CGT a gagné à EDF) ;
- Augmentation du nombre de référent·e·s harcèlement/violences et de leurs moyens (gagné à la SNCF par la CGT)

